

**PARENTS UTILISATEURS**  
**SERVICE DE GARDE DU SOMMET**  
**ÉTAT DE COMPTE PAYABLE UNE FOIS PAR SEMAINE**

Voici un horaire qui vous permettra de bien comprendre le calendrier de facturation pour l'année scolaire 2024-2025.  
 Les montants peuvent changer en début d'année.

N.B. La facture sera **payable au plus tard le lundi dès la réception de l'état de compte**. Si vous payez en argent comptant, assurez-vous d'indiquer le nom de votre enfant et le nom du parent payeur sur l'enveloppe que vous pouvez déposer dans la boîte située à l'entrée du Service de garde.

**TABLEAU DES PAIEMENTS**

<b>Date du paiement (tous les vendredis)</b>	<b>Semaine couverte</b>	<b>Montant pour statut régulier</b>	<b>Montant pour statut sporadique</b>
23 août 2024 (j.p.)	Premier jour de garde au 23 août (2 j.p.)		Veuillez effectuer votre calcul par période selon le tarif x le nombre de jour dans la semaine.  Am : 5,78\$/par matin  Midi : 4,20\$/par midi  Pm : 6,30\$/par soir  Facturation au coût réel de la période.
30 août	26 au 30 août (2 j.p. + 3 jrs)	28,50\$	
6 septembre	2 au 6 septembre (4 jrs)	38,00\$	
13	9 au 13 septembre (5 jrs)	47,50\$	
20	16 au 20 septembre (4 jrs)	38,00\$	
27	23 au 27 septembre (5 jrs)	47,50\$	
4 octobre	30 septembre au 4 octobre (4 jrs + 1 j.p.)	38,00\$	
11	7 au 11 octobre (5 jrs)	47,50\$	
18	14 au 18 octobre (4 jrs)	38,00\$	
25	21 au 25 octobre (5 jrs)	47,50\$	
1 novembre	28 octobre au 1 novembre (5 jrs)	47,50\$	
8	4 au 8 novembre (4 jrs + 1 j.p.)	38,00\$	
15	11 au 15 novembre (5 jrs)	47,50\$	
22	18 au 22 novembre (4 jrs + 1 j.p.)	38,00\$	
29	25 au 29 novembre (5 jrs)	47,50\$	
6 décembre	2 au 6 décembre (4 jrs + 1 j.p.)	38,00\$	
13	9 au 13 décembre (5 jrs)	47,50\$	
20	16 au 20 décembre (5 jrs)	47,50\$	
10 janvier 2025	6 au 10 janvier (1 j.p. + 4 jrs)	38,00\$	
17	13 au 17 janvier (5 jrs)	47,50\$	
24	20 au 24 janvier (4 jrs + 1 j.p.)	38,00\$	
31	27 au 31 janvier (5 jrs)	47,50\$	
7 février	3 au 7 février (5 jrs)	47,50\$	
14	10 au 14 février (1 j.p. + 4 jrs)	38,00\$	
21	17 au 21 février (5 jrs)	47,50\$	

Date du paiement (tous les vendredis)	Semaine couverte	Montant pour statut régulier/	Montant pour statut sporadique
28	24 au 28 février (1 j.p. + 4 jrs)	38,00\$	Veuillez effectuer votre calcul par période selon le tarif x le nombre de jour dans la semaine.  Am : 5,78\$/par matin  Midi : 4,20\$/par midi  Pm : 6,30\$/par soir  Facturation au coût réel de la période.
14 mars	10 au 14 mars (5 jrs)	47,50\$	
21	17 au 21 mars (5 jrs)	47,50\$	
28	24 au 28 mars (4 jrs + 1 j.p.)	38,00\$	
4 avril	31 mars au 4 avril (5 jrs)	47,50\$	
11	7 au 11 avril (4 jrs + 1 j.p.)	38,00\$	
18	14 au 18 avril (4 jrs)	38,00\$	
25	21 au 25 avril (4 jrs)	38,00\$	
2 mai	28 avril au 2 mai (5 jrs)	47,50\$	
9	5 au 9 mai (5 jrs)	47,50\$	
16	12 au 16 mai (4 jrs + 1 j.p.)	38,00\$	
23	19 au 23 mai (4 jrs)	38,00\$	
30	26 au 30 mai (5 jrs)	47,50\$	
6 juin	2 au 6 juin (5 jrs)	47,50\$	
13	9 au 13 juin (4 jrs + 1 j.p.)	38,00\$	
20	16 au 26 juin (5 jrs + 3 j.p.)	47,50\$	
Statut régulier : 9,50 \$/par jour maximum.			
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Lorsqu'il y a une journée pédagogique dans la semaine de facturation, assurez-vous d'ajouter le montant des frais d'activités si votre enfant est <u>inscrit ainsi que le montant de 18,56\$ de frais de garde.</u></li> <li>➤ Aucun frais lors d'une journée fériée.</li> </ul>			

VEUILLEZ NE PAS ATTENDRE L'ÉTAT DE COMPTE POUR EFFECTUER VOTRE PAIEMENT. CELUI-CI VOUS SERA ACHEMINÉ PAR COURRIEL TOUS LES LUNDIS.

Chantale Bissonnette  
 Technicienne, responsable  
 Service de garde Du Sommet